

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 1 octobre 2009 A 21 HEURES

L'an deux mille neuf, le jeudi 1 octobre 2009 à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MLLE FABRE, MM LABADIE, MURADORE, BERGAMO PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, DARBAS, LAFFARGUE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour ci-dessous et demande l'approbation du procès-verbal du jeudi 3 septembre 2009 pour lequel il signale une erreur de montant (3444,16 € au lieu de 2344,16 € proposition d'honoraires et décisions modificatives RD48). Il demande si tous les élus ont reçu l'avenant à l'ordre du jour de cette séance concernant l'OPAH et les travaux d'assainissement de l'Impasse du Soulan. Madame Sarniguet n'ayant pas reçu cette information en raison d'une erreur d'adressage, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour que ces deux points soient ajoutés à l'ordre du jour.

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

RD 20

Tempête : remboursement assurance
Projet de regroupement syndicat des eaux
Admission en non-valeur
Palombière – résiliation concession CAUSSADE
Convention Sol Y Fiesta
Achat maison DUPUY
Travaux mobiliers église Saint Saturnin
Convention salle des fêtes → collègue
Travaux Assainissement Impasse du Soulan :
choix de l'entreprise, lancement des travaux
OPAH
Questions diverses

Monsieur Benoît SEGAT est nommé secrétaire de séance.

RD 20

Monsieur le Maire retrace les grandes lignes de l'aménagement de la RD20. Le projet ayant été validé par les services du département, le début des travaux est prévu pour le 2 novembre 2009. Ils seront exécutés en régie avec le soutien informel de la DDE. Il convient dès lors :

- D'approuver le plan et le montant des travaux s'élevant à 61.967,22 €
- D'autoriser M. le Maire à demander les subventions
- De procéder à une décision modificative du budget portant le montant de 35000 € à 60000 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Tempête : remboursement assurance

Monsieur le Maire rappelle que, lors du précédent Conseil Municipal, à la lecture de la proposition d'indemnité du Cabinet d'Expertise de GENERALI d'un montant de 24.165,15 €, il avait été souhaité qu'une demande de révision leur soit adressée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Générali, à savoir que, sauf éléments nouveaux, ils ne reviennent pas sur leur proposition.

Aucun élément nouveau ne pouvant être ajouté, le Conseil Municipal accepte cette offre, à l'exception de Mesdames Pesquidoux et Sarniguet et Monsieur Peres qui s'abstiennent, Monsieur Laffargue qui vote contre et M. Payros qui ne participe pas aux débats.

Projet de regroupement Syndicat des eaux

Monsieur le Maire explique le projet de regroupement des syndicats des eaux de Riscle, d'Aignan et de Rivière Basse ainsi que des régies municipales de Plaisance et de Barcelonne du Gers. Ce plan visant à offrir aux usagers une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante. Monsieur Patrick NAVARRE reste le délégué représentant la commune d'Aignan au sein de la future structure.

Le Conseil Municipal vote en faveur de la dissolution du SIAEP d'Aignan et de l'adhésion de la commune au SIAEP de Riscle à l'exception de Madame Chantal Sarniguet qui vote contre et de Mademoiselle Fabre et Monsieur Peres qui s'abstiennent.

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une requête émanant de la Trésorerie de Plaisance, présentant une demande d'admission en non valeur pour la SARL Le Contretemps, en liquidation judiciaire, pour un arriéré de paiement de 790,88 €

Le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur par 13 voix pour et 1 abstention (M. Peres).

Palombière - résiliation concession CAUSSADE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur CAUSSADE André demandant la résiliation de son bail relatif à une palombière située sur la parcelle n° A 510C de la forêt communale ainsi que la parcelle forestière n° 5.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la lettre reçue de M. CLOS-VERSAILLE Arnaud informant de son intention de prendre la succession de la palombière de monsieur CAUSSADE citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal accepte cette résiliation et cette succession à l'unanimité.

Convention Sol Y Fiesta

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le souhait de Madame Benoît, présidente de l'association « Sol y Fiesta » de revenir à la salle polyvalente pour les cours de danse qui se donneront le mercredi après-midi.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature d'une convention entre la mairie et l'association « Sol y Fiesta » quant à l'utilisation de cette salle.

Le Conseil Municipal est favorable.

Achat maison DUPUY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'inscription au budget de l'achat de la Maison Dupuy. Dans le cadre d'un projet d'accessibilité et de regroupement des offres médicales et paramédicales, cette acquisition est éligible à la DDR.

Une offre d'achat d'un montant de 20.000 € (frais d'actes compris) sera faite via l'étude notariale de Maître Bares.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Travaux mobiliers église Saint Saturnin

Monsieur le Maire rappelle le travail réalisé par la Commission Patrimoine en ce qui concerne le projet de restauration du mobilier de l'église Saint Saturnin. Ces travaux consistent en :

- Restauration de l'ensemble des lustres et d'une paire d'appliques
- Restauration de l'autel St Joseph
- Restauration d'une gravure illustrant Notre dame du Perpétuel Secours

L'ensemble des travaux s'élève à 12.365,96 € HT (soit 14789,69 TTC).

Remise en état d'un petit lustre	HT 550 €
Remise en état d'un grand lustre à pampilles	5588 €
Remise en état d'un lustre en bronze	1430 €
Remise en état d'une paire d'appliques	750 €
Restauration d'une gravure	376,26 €
Restauration de l'autel de la chapelle	3671,70 €

Proposition de plan de financement :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - Indemnité parlementaire | 5000,00 € |
| - Donation Etablissements Fabre | 3000,00 € |
| - Fondation du Patrimoine | 3000,00 € |
| - Mairie d'Aignan | 1365,96 € |

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à transmettre les demandes de subvention.

Convention salle des fêtes → collège

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le souhait du collège de pouvoir s'installer dans l'ancienne salle des fêtes pour la pratique de certaines activités sportives.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec le collège quant à l'occupation de cette salle en tenant compte des dates réservées aux fêtes de Pâques et aux fêtes de Saint Mont.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Travaux Assainissement Impasse du Soulan : choix de l'entreprise, lancement des travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ouverture le matin même, en présence de Monsieur CONDELIS, des plis relatifs à l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement Impasse du Soulan.

Choix de l'entreprise, lancement des travaux

Les entreprises suivantes ont répondu à cet appel d'offres :

BAYOL à 65420 Ibos pour 30086,67 €

COLAS/SOTRASO à 32190 Vic Fezensac pour 18850,85 €

S.T.P.A.G. à 32310 Valence sur Baïse pour 31479,78 €

LACOMME à 32130 Maravat pour 27392,64 €

TOLLIS à 32720 Barcelonne du Gers pour 25497,14 €

ACCHINI à 32190 Vic Fezensac pour 40836,56 €

Le choix de la Commission Appel d'Offres s'est porté sur l'entreprise COLIS/SOTRASO de Vic Fezensac pour un devis s'élevant à 18.850,85 €- durée des travaux estimée à 30 jours.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent ce choix.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'exception de M. Benoît SEGAT qui s'abstient.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer les différents documents et demandes de subventions afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Financement

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Germaine CASTETS, présidente de la Commission des Finances. Madame CASTETS explique qu'au départ un emprunt de 26000 € avait été prévu mais qu'il a été décidé, en commission, de porter ce montant à 30000 €. Différents travaux pouvant toujours venir se greffer aux prévisions.

Quatre établissements bancaires ont été sollicités pour ce projet de financement.

La Commission des Finances propose de retenir le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne à Vic Fezensac pour un prêt à annuité réduite à 3,91 % - échéance constante de 2190,48 € d'une durée de 20 ans. Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal sur cette décision.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Monsieur le Maire rappelle, que lors d'un Conseil Municipal précédent, le principe d'une OPAH avait été validé afin d'apporter une aide aux aignonais dans leurs projets de rénovation d'immeubles.

Monsieur le Maire propose que la Communauté de Communes adhère à un groupement de commandes qui serait composé de notre Communauté de Communes et des communes intéressées. Il aurait pour unique but la réalisation de l'étude pré-opérationnelle quant à la quantification du nombre de dossiers potentiels et les publics cibles.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

➤ Fédération des CUMA

Présence de la Fédération des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du Gers à la salle polyvalente le jeudi 29 octobre prochain à 13 h 30.

Monsieur le Maire explique que lors de cette journée, une conférence débat sur le bois énergie sera organisée suivie de démonstrations de matériels (déchiqueteuse, fendeuses de bûche verticale et horizontale, combiné scieur-fendeur, ...)

➤ Antenne téléphones portables

Monsieur le Maire explique qu'une procédure est en cours afin de trouver le site le plus adéquat à l'installation d'une antenne pour téléphones portables.

➤ Votation citoyenne – privatisation de la poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la votation relative à la privatisation de la poste se tiendra samedi 3 octobre jusqu'à 18 heures à la salle des commissions de la mairie

➤ Local Club du 3^{ème} âge

Monsieur LABADIE propose l'utilisation de l'ancien local des pompiers par le Club du 3^{ème} âge lors de leurs réunions. Quelques menus travaux seront peut-être à réaliser. A suivre

Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ Travaux assainissement M. et Mme HUGHES John

Monsieur MURADORE fait part de sa visite avec Emmanuel GUERRERO chez M. et Mme HUGHES John pour les travaux d'assainissement à réaliser sur leur propriété. M. et Mme HUGHES feront procéder aux travaux pour la mise aux normes de leur installation et les factures d'assainissement indûment payées pour un montant de 363,07 €leur seront remboursées

➤ Chemin Peyrebère

M. Benoît SEGAT explique aux membres du Conseil Municipal que le géomètre termine la numérotation des parcelles. Une réunion avec tous les propriétaires sera ensuite organisée.

➤ Parc Accro-branches

M. Xavier LAFFARGUE présente l'avancement du projet de parc accro-branches au bois d'Aignan ainsi que la remise en valeur des différents sentiers.

➤ Palombière de M. Michel LAFFARGUE

Monsieur le Maire rappelle ce point évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Il rencontrera M. Michel LAFFARGUE et les membres de la Commission Aménagement Urbain Forêt Agriculture se rendront sur place afin de rendre un avis quant au maintien en l'état ou non de cette palombière.

A suivre

➤ Lave vaisselle et grand frigo pour la salle polyvalente

Mme Chantal SARNIGUET rapporte le souhait de l'Union Sportive Aignanaise de voir installer un lave vaisselle à la salle polyvalente. D'autres associations ayant déjà émis une telle demande (lave vaisselle et grand frigo derrière le bar), Mme SARNIGUET et M. BERGAMO feront une étude de prix pour l'éventuelle acquisition de ces deux appareils.

A suivre

➤ Travaux à l'église de Fromentas

Mlle Hélène FABRE revoit le besoin réel de travaux à ce bâtiment afin de le rendre à nouveau accessible au public.

Monsieur le Maire propose à Mlle FABRE d'envoyer des courriers aux différents organismes susceptibles de subventionner de tels travaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

➤ Travaux aux arènes

M. BERGAMO rend compte de la situation des arènes. M. GUEZE ayant abandonné le projet, M. BERGAMO a contacté M. Tartas qui propose une visite des lieux avec des spécialistes dans le domaine du béton et du revêtement plastifié. La visite est programmée aux environs du 20 octobre prochain.

➤ Parvis Salle Polyvalente

M. LABADIE explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a demandé aux Entreprises DONASSAN un devis ainsi que des échantillons de revêtements de sol.

Messieurs LABADIE, PAYROS, BERGAMO et MURADORE se rendront sous peu à la Gravière de Cahuzac pour étudier les différents matériaux proposés à la réfection de ce parvis.

A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 35.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 2 octobre 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 2 octobre 2009

Le Maire,

Philippe BARATAULT